

REÇU LE 22 JAN. 2024

036024



GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

Député bruxellois

Interpellation de Monsieur Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN, Député, adressée à Mme.
Barbara TRACHTE, Ministre-présidente en charge de la Coordination de la politique du
Collège

Objet : les résultats du rapport final du délégué aux relations francophones Wallonie-Bruxelles

Madame la Ministre-présidente,

C'est peut-être, en fonction de ce que vous me répondrez, l'épilogue d'une véritable saga politique de la COCOF qui prendra place aujourd'hui. Je veux bien entendu parler du dossier du délégué aux relations francophones Wallonie-Bruxelles, plus communément appelé « agent de liaison ». En effet, janvier 2024 est synonyme pour ce dernier de la remise de son fameux rapport final. Après la déception du rapport intermédiaire qui, pour ainsi dire, était d'un vide aberrant, ce nouveau texte est censé, selon les propos que vous avez tenus à répétition ici lors de mes interpellations sur le sujet, enfin nous faire « juger sur pièces » le travail du délégué.

Or, comme je viens de l'énoncer, le travail réalisé jusqu'à présent n'était pas d'une grande utilité voire d'une grande proactivité, ni même d'un grand sérieux. En effet, le rapport intermédiaire devait être remis initialement en novembre 2022, chose qui n'a pas été faite dans les temps. Aucune sanction ne s'en est d'ailleurs suivi, en dépit du non-respect des délais. Pire, quand je vous ai réinterrogé sur la remise de ce rapport intermédiaire durant le courant du mois de mars dernier, l'écriture de ce dernier n'avait même pas été entamée, et ce plus de trois mois après la date butoir! D'autant que vous indiquiez également que l'agent de liaison ne vous avait même pas contacté pour vous notifier de son retard et de ses causes. Et, quand enfin le rapport a été remis, le contenu était réellement succinct. On pouvait y lire les descriptions très brèves des rencontres du délégué avec certains acteurs francophones dans des secteurs d'activités comme la culture ou l'enseignement. Rien de plus. Et rien que l'on ne savait en soi déjà non plus.

Le ressenti qui se dégageait de la lecture de ce rapport intermédiaire était que, n'étant pas pressé outre mesure par le Collège qui ne voit visiblement aucun inconvénient à ce que les délais ne soient absolument pas respectés, le délégué se soit précipité pour remettre quelque chose, histoire de, afin de faire illusion sur l'utilité supposée de son rôle et de tenter de contenter le Parlement qui s'interroge sur ses activités.

Un tel travail aurait pu tout à fait être réalisé par un agent de la COCOF et aurait d'ailleurs été, à n'en point douter, d'une bien meilleure qualité, plutôt que par un poste créé *ex nihilo* et n'apportant véritablement aucune plus-value réelle à mes yeux. J'en veux pour preuve les





réponses extrêmement laconiques qui me furent apportées au fur et à mesure de mes interpellations. Le Collège se cachant sans cesse derrière la remise du rapport final et de la maxime : « on jugera sur pièces ».

Nous y sommes donc : janvier 2024 est arrivé et la date de remise du rapport final avec. Il est temps de faire le bilan et d'effectivement juger sur pièces.

Dès lors, Madame la Ministre-présidente, j'aimerais tout d'abord vous demander si le rapport vous a été bel et bien rendu en temps et en heure ?

Dans le cas contraire, quels éléments viennent justifier ce retard ?

Dans ce cas de figure, quand devrait, au mieux, être remis ce rapport final?

Des sanctions à l'égard du délégué sont-elles prises et si oui, lesquelles ?

Dans l'optique où le rapport vous aurait été effectivement remis à temps, pourriez-vous, je vous prie, nous en détailler le contenu ainsi que les conclusions ?

Ce rapport sera-t-il bien transmis aux parlementaires?

Estimez-vous que son contenu soit pertinent et conforme à la mission attribuée à l'agent de liaison ?

Dans quelle mesure les recommandations émises, si toutefois il y devait y en avoir, sont-elles prises en compte dans la politique de renforcement de liens avec les autres entités francophones du pays ?

Quel bilan tirez-vous de la mission du délégué aux relations francophones, l'estimez-vous positif et apportant une réelle plus-value et si oui, dans quelle mesure ?

Enfin, est-il à l'étude de donner des suites à cette mission et si oui, pourriez-vous nous les détailler et les justifier, au regard du contenu du rapport final ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN

Député